



Digne-les-Bains, le 31 juillet 2017

**Accès aux massifs forestiers dans les Alpes-de-Haute-Provence
Appel à la vigilance - Mesures d'interdiction
zones Nord-Ouest, Sud, Sud-Ouest Centre et Sud-Est
du département**

En raison d'une sécheresse persistante, le niveau de danger météo feu de forêt passe **lundi 31 juillet 2017 en risque très sévère dans cinq des six zones météorologiques du département**, (voir carte mise à jour quotidiennement sur le site internet de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence <http://alpes-de-haute-provence.gouv.fr/>).

Le vent de Sud se renforce cet après-midi avec quelques rafales avoisinant les 50 km/h sur l'Ouest du département.

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence rappelle que dans les zones concernées, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que toute autre forme de circulation (randonnée, ballade en VTT...) sont **fortement déconseillés**.

En outre, conformément à l'arrêté préfectoral n° 2013-1697 du 1^{er} août 2013, l'apport ou l'usage de tout appareil, machine, engin pouvant être à l'origine d'un départ de feu est interdit.

La situation étant susceptible d'évoluer en fonction des conditions météorologiques, ces mesures pourront éventuellement être durcies ou, au contraire, assouplies. **Il est donc fortement recommandé aux habitants et aux touristes du département de se tenir régulièrement informés de l'évolution de la situation en consultant le site internet de la Préfecture cité ci-dessus ainsi que les comptes Twitter @Prefet04 et Facebook facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence.**

Contact presse : Sara JANSSEN - 04 92 36 72 10 - 06 89 81 70 96

Courriel : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



@Prefet04



facebook.com/Préfet-des-Alpes-de-Haute-Provence